



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/11/2025
Et publication ou notification
Du 06/11/2025

Le Maire,

N°DEL 2025_07_074_2

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : FINANCES

Admission en non valeur sur le budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint en charge des finances informe le Conseil Municipal des listes de produits irrécouvrables communiquées par le chef du service comptable du SGC de l'Esterel sur le budget principal.

Il s'agit de titres de recettes dont le recouvrement est devenu impossible malgré les multiples démarches effectuées par le Service de Gestion Comptable de l'Esterel (recouvrement par voie d'huissier, solde inférieur pour poursuite, opposition à tiers-détendeur sur compte bancaire ou avis de perquisition, liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif de l'entreprise ou encore décès de la personne). La demande porte sur les titres suivants :

Liste	Exercice	Ref	TIERS	RESTE DU
7273141233	2024	T-115-1	COMIP	1 972,80 €
7273141333	Exercice 2023	Ref T-281-1	TIERS DIRECT ENERGIE TOTALE	RESTE DU 1,00
	2024	T-92-1	KRZESICKA Ewa	9,50
	2023	T-531-1	LEBELLE Gregory	9,00
	2024	T-366-2	MICHELS ANNE ISABELLE	0,01
	2024	T-281-1	MICHELS ANNE ISABELLE	0,01
	2024	T-366-1	MICHELS ANNE ISABELLE	0,01
	2024	T-571-2	PONTON Arthur	0,01
	2024	T-571-1	PONTON Arthur	0,02
	2022	T-705200000024-1	ROUSSE Delphine	1,36
				20,92 €
7305870533	Exercice 2022	Ref T-243-1	TIERS ACQUAROLI Francesco	RESTE DU 300,00
	2022	T-561-1	GRUBER Corinne	300,00
	2023	T-484-1	ORIOT Marine	250,00
				850,00 €

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la liste 7273141233, 7273141333 et 7305870533 sur l'exercice 2025 du chef du service comptable ;

Vu les titres de recettes énoncés ;

Considérant que ces titres de recettes ne parviennent pas à être recouvrés et que les poursuites se sont révélées infructueuses,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

-De classer en créances irrécouvrables les titres de recettes référencés dans les tableaux présentés pour un montant de 1 972.80 €, 20.92€ et 850.00€

La dépense afférente aux admissions en non-valeur des titres mentionnés sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal 2025, au c/6541 « Crédits admis en non-valeur ».

